

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Sylvie DUBOIS et Olivier PEVERELLI, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BERG-HELVIE lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :

30 000 € à la SARL La Forestière à Lavilledieu, pour l'acquisition d'un porteur forestier dans la commune de Lavilledieu.

76 525 € à l'association Pastorale du Coiron à Villeneuve de Berg, au titre de l'aide aux projets de mise en valeur des espaces pastoraux.

300 000 € à la Communauté de Communes Berg et Coiron pour l'aménagement d'un village documentaire à Lussas.

1 680 € au collège la Présentation de Marie au Teil pour son projet « Collège Nature » en lien avec les Espaces Naturels Sensibles.

1 100 € répartis au profit des collèges Marcel Chamontin et la Présentation de Marie au Teil, au titre de l'appel à projets Spectacle Vivant et Collège.

2 953 € répartis au profit des collèges Laboissière à Villeneuve de Berg et la Présentation de Marie au Teil, au titre de l'appel à projets Collège au Cinéma.

8 000 € répartis au profit des collèges Laboissière à Villeneuve de Berg, Marcel Chamontin et Présentation de Marie au Teil, au titre du soutien aux projets pédagogiques des collèges.

13 680 € répartis en faveur de l'Ecole de Musique du Centre Socioculturel de Villeneuve de Berg, la Batterie Fanfare Teilloise et l'Orchestre Tonaliteil, au titre de leur fonctionnement pour l'année 2017

1 500 € répartis en faveur de 2 auto-écoles du canton, dans le cadre du dispositif « un permis pour l'emploi », afin d'accompagner 3 jeunes porteurs d'un projet socio-professionnel.

13 139 € répartis en faveur des communes de Villeneuve de Berg et du Teil pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.